



Le 16 avril 2020

## 5 millions de masques commandés par la Région Sud livrés mercredi 22 avril et distribués jeudi

« Philippe DE MESTER, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, et moi-même avons souhaité réunir notre comité d'éthique sanitaire ce jour. **La Région reçoit mercredi une cargaison de 5 millions de masques chirurgicaux.**

Depuis deux semaines, nos équipes ont sollicité les membres de ce comité pour faire remonter les besoins de chacune des fédérations, des professions et des structures qu'ils représentent. Nous sommes très reconnaissants à tous les professionnels de santé et des forces de l'ordre d'avoir été réactifs et transparents sur le niveau de ces besoins.

Depuis le 21 mars, les collectivités territoriales ont obtenu du Gouvernement le droit d'acquérir des masques sur les marchés internationaux. Immédiatement, et dès le 22 mars, nous avons passé une commande importante de 5 millions de masques. Je veux publiquement remercier le Gouvernement français et le groupe CMA-CGM grâce à qui nous avons pu consolider la commande et tout le volet logistique, via sa filiale CEVA Logistics. Grâce à ce travail collectif, nous avons pu sécuriser cette filière, avec un intermédiaire local particulièrement fiable et honnête.

La Région Sud et l'Agence Régionale de Santé ont travaillé en transparence et de concert pour la répartition.

**Elle a été bâtie autour de principes clairs :**

- *Priorité absolue aux soignants et à tous ceux qui les accompagnent dans cette mission,*
- *Un geste significatif pour les forces de l'ordre chargées de faire respecter le confinement*
- *Le soutien aux petites et moyennes communes de notre région. Il s'agit de les aider à mettre en place des dispositifs de solidarité et à préparer les phases de déconfinement.* » a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.

**Détail de la répartition des masques et composition du comité éthique sur les pages suivantes.**



## REPARTITION DES 5 MILLIONS DE MASQUES COMMANDES PAR LA REGION SUD

### I. 3,5 millions de masques pour nos soignants

#### ➤ Mise en œuvre :

- Partenariat (convention) avec l'Agence Régionale de Santé
- Dans un premier temps, entreposage du stock dans un lieu sécurisé
- Utilisation des moyens logistiques de l'Agence Régionale de Santé pour fournir les personnels de santé

#### ➤ Répartition :

- 2 millions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux :
  - 1 million pour les établissements de santé dont 500 000 pour l'hospitalisation privée et 500 000 pour le public
  - 530 000 pour les EHPAD de toute la région
  - 100 000 pour les personnes handicapées
  - 20 000 pour les transporteurs sanitaires
  - 370 000 pour le monde de l'aide à domicile (SSIAD/SAAD)
  - 3 000 pour les lieux de traitement de l'addiction (CSAPA)
- 1,5 million pour les officines (800 par pharmacie/1872 dans la région)
  - Médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes
  - Kinés, Aides à domiciles indépendants, dentistes

### II. 500 000 masques pour les forces de l'ordre

#### ➤ Mise en œuvre :

- Accord avec le Préfet et le Secrétaire général pour l'administration du Ministère de l'intérieur de la zone de défense Sud
- Remise au SGAMI dès réception de la commande

#### ➤ Répartition :

- 220 000 pour la Police nationale
- 200 000 pour la Gendarmerie
- 60 000 pour les SDIS
- 20 000 pour le bataillon des Marins Pompiers de Marseille

### III. 1 million de masques pour nos communes :

#### ➤ Mise en œuvre :

- Calcul automatique pour les 900 communes de la région de moins de 20 000 habitants, avec un plancher de 100 masques par commune, au prorata de leur population.
- Possibilité pour les communes de prendre rendez-vous pour venir chercher leurs masques, sur la base du quota automatiquement attribué aux communes, avec un centre de distribution à Marseille, et un centre dédié aux Alpes-Maritimes, à Nice sous le pilotage du Président délégué de la Région Christian Estrosi.



## COMPOSITION DU COMITE D'ETHIQUE REUNI LE 16 AVRIL 2020

**Dr. Renaud MUSELIER**, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France

**M. Philippe DE MESTER**, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

**Contre-Amiral AUGIER**, Bataillon des marins-pompiers de Marseille

**Colonel ALLIONE**, Président Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

**M. Christian CHASSAING**, Secrétaire général de la zone de défense et sécurité Sud représentant **Pierre**

**DARTOUT**, Préfet de Région, représentant le **Général LEVEQUE**, général commandant de la Région de

Gendarmerie, et représentant **M. Hugues CODACIONNI**, Secrétariat général pour l'administration du

Ministère de l'Intérieur

**M. Jean-Olivier ARNAUD**, Directeur général de l'AP-HM, **M. Dominique ROSSI**, Président de la Commission médicale d'établissement AP-HM

**M. Charles GUEPRATTE**, Directeur général du CHU de Nice, **M. Thierry PICHE**, Président de la Commission médicale d'établissement CHU Nice

**M. Jean-Louis MAURIZI**, Président de la Fédération de l'hospitalisation privée Sud

**Mme Véronique ANCEAUX**, Déléguée de la Fédération hospitalière de France Sud

**M. Arnaud POUILLART**, Délégué régional de la Fédération des Etablissements hospitalier et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP)

**M. Gérard BERTUCELLI**, Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie

**M. Pierre JOUAN**, Président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins Sud

**M. Stéphane PICHON**, Président du Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens Sud

**M. Christian CARONARO**, Président du Conseil régional de l'Ordre des Infirmiers Sud

**M. Laurent SACCOMANO**, Président de l'URPS Médecins Libéraux Sud et **M. Claude MAILAENDER**, Vice-Président de l'URPS Médecins Libéraux

**Mme Lucienne CLAUSTRES-BONNET**, Présidente de l'URPS Infirmières Sud

**M. Jean-Marc MONTAGNE**, Directeur de l'association SAJ Aides à Domicile

**M. Gilles PIAZZA**, Vice-Président du Pôle Services à la Personne

**M. Georges LEONETTI**, Vice-Président de la Région, **Mme Josy CHAMBON**, Présidente de la Commission

Santé à la Région, **M. François DE CANSON**, Conseiller régional délégué à la gestion des risques majeurs,